

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2007
(convocation du 2 juillet 2007)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CARTRON Françoise, M. CASTEX Régis, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. JUPPÉ Alain, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (à cpter de 13 h 30)	M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. FLORIAN Nicolas ((à cpter de 13 h 30)
M. BOBET Patrick à Mme PARCELIER Mureil (à cpter de 13 h 30)	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain ((à cpter de 13 h 30)
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André	M. JUPPE Alain à Mme WALRYCK Anne ((à cpter de 13 h 30)
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. CANOVAS Bruno à Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude (à cpter de 13 h 30)	M. LOTHAIRE Pierre à M. SIMON Patrick
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CASTEL Lucien à M. BANAYAN Alexis	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel ((à cpter de 10 h 30)
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max ((à cpter de 13 h 30)	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. CORDOBA Aimé à Mme CONTE Marie-Josée ((à cpter de 13 h 30)	M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC ((à cpter de 13 h 30)
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette	Mme TOUTON Elisabeth à Mme VIGNE Elisabeth ((à cpter de 13 h 30)
M. DUPRAT Christophe à M. MERCHERZ Jean ((à cpter de 13 h 30)	M. VALADE Jacques à M. JUPPÉ Alain

LA SÉANCE EST OUVERTE

Projet de Tramway - Actualisation de la délibération n°2006/0883 du 22 décembre 2006 relative aux AP/CP de la 2ème phase - Adoption.

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2006/0883 du 22 décembre 2006, vous avez adopté une nouvelle révision de l'autorisation de programme afférente à la réalisation de la 2^{ème} phase du réseau de Tramway ainsi qu'un nouveau découpage des crédits de paiement.

L'autorisation de programme revalorisée, en valeur janvier 2006, s'élevait, au budget annexe Transports, à 515.870.416,59 € et les crédits de paiement pour l'année 2007 à 149.745.119 €.

Or, de projections réalisées à mi-année par la Mission Tramway, il ressort que sous l'effet, d'une part, des révisions de prix dont les indices ont connu une forte évolution ces derniers mois notamment sur les marchés systèmes et sur le matériel roulant (jusqu'à 12 % par rapport aux estimations d'origine) et, d'autre part, d'une activité qui reste soutenue sur les chantiers, les crédits de paiement inscrits au budget primitif 2007 vont s'avérer insuffisants pour boucler l'exercice en cours.

Aussi, afin d'éviter toute rupture au niveau des paiements des fournisseurs, convient-il d'avancer, à hauteur d'une trentaine de millions d'euros, sur 2007, une partie des crédits de paiement prévus sur 2008.

Comme indiqué dans le rapport de présentation du budget supplémentaire 2007, notre Etablissement serait en mesure d'autofinancer, sur le présent exercice, une enveloppe complémentaire de 29,3 M€ de crédits de paiement à partir notamment de TVA qu'elle n'a plus à acquitter à l'Etat sur les virements financiers versés par le budget principal au budget annexe Transports, sur le versement transports et sur la DGD transports scolaires.

Dans ces conditions et pour tenir compte de cette inscription nouvelle de crédits, il importe de revoir le découpage des crédits de paiement figurant dans le tableau annexé à la délibération n° 2006/0883 du 22 décembre 2006, étant précisé qu'il sera procédé à la revalorisation de l'autorisation de programme en décembre prochain en valeur janvier 2007 au moment de la présentation du projet de budget primitif pour l'exercice 2008.

L'enveloppe complémentaire de 29,3 millions viendrait abonder les lignes de gestion suivantes :

- Acquisition de terrains : 1.000.000,00 €
- Infrastructures et aménagements urbains : 9.000.000,00 €
- Equipements divers : 10.000.000,00 €
- Atelier dépôt : 100.000,00 €
- Matériel roulant : 8.200.000,00 €
- Frais de maîtrise d'œuvre : 1.000.000,00 €

Au budget supplémentaire ces lignes seront également alimentées par quelques menues recettes pour 183.812,27 €.

Par ailleurs, compte tenu d'une légère revalorisation (+789.925.72 €) de l'évaluation de la ligne des acquisitions (27.715.922,51 € pour 26.925.996,79 €), l'AP globale de la 2° phase passe de 515.870.416,59 € à 516.660.342,31 €.

Enfin, il convient de noter qu'un nouveau point sera fait en fin d'année avant la clôture de l'exercice si d'aventure la globalité des crédits de paiement inscrits en 2007 pour la deuxième phase s'avérait à nouveau insuffisante.

Ceci étant exposé, dans le droit fil des délibérations AP/CP déjà votées au cours des années précédentes et au regard des éléments d'information communiqués, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **adopter**, tel qu'il figure en annexe au présent rapport, le nouveau découpage en crédits de paiement de l'autorisation de programme votée par délibération n° 2006/0883 du 22 décembre 2006 dont le montant exprimé en valeur janvier 2006 sera revalorisé en décembre prochain.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. VINCENT FELTESSE

?